

GRANULES DE CHLORATION STABILISÉS

NISSAN CHEMICAL 55G

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

ATTENTION

POISON

CORROSIF

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES

GARANTIE

Teneur de Chlore Libre présent sous forme de Dichloro-s-Triazinetrione (dihydrate) 55%

NO. D'HOMOLOGATION 28003, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
CONTENU NET 50 KG**

FABRIQUÉ PAR:

Nissan Chemical Corporation
c/o Nissan Chemical America Corporation
10333 Richmond Avenue, Suite 1100
Houston, TX 77042 United States
Product Information: 1-800-833-
1894

REPRÉSENTÉ AU CANADA PAR:

**INTRACHEM INDUSTRIES INC.
476 ARMADALE AVENUE
TORONTO, ONTARIO M6S 3X9
TEL: 1 416 760-0929**

MODE D'EMPLOI:

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT POUR LA FABRICATION DE PRODUITS HOMOLOGUÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PERSONNES NON-AUTORISÉES. AGENT D'OXYDATION PUISSANT. PEUT PROVOQUER UN INCENDIE OU UNE DÉFLAGRATION S'IL EST CONTAMINÉ. FORME UN GAZ DANGEREUX S'IL EST MÉLANGÉ A UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. DANGEREUX S'IL EST INGÉRÉ. GARDER LE CONTENANT FERMÉ ET LE PLACER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, ENLEVER TOUS LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU À GRANDE EAU PENDANT 15 À 20 MINUTES. APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LE TRAITEMENT. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, GARDER LES PAUPIÈRES ÉCARTÉES ET RINCER DOUCEMENT ET LENTEMENT AVEC DE L'EAU PENDANT 15 À 20 MINUTES. LE CAS ÉCHÉANT, RETIRER LES LENTILLES CORNÉENNES AU BOUT DE 5 MINUTES ET CONTINUER DE RINCER L'OEIL. APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LE TRAITEMENT. EN CAS D'INGESTION, APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN IMMÉDIATEMENT POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LE TRAITEMENT. FAIRE BOIRE UN VERRE D'EAU À PETITES GORGÉES SI LA PERSONNE EMPOISONNÉE EST CAPABLE D'AVALER. NE PAS FAIRE VOMIR À MOINS D'AVOIR REÇU LE CONSEIL DE PROCÉDER AINSI PAR LE CENTRE ANTI-POISON OU LE MÉDECIN. NE RIEN ADMINISTRER PAR LA BOUCHE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. EMPORTER LE CONTENANT, L'ÉTIQUETTE OU PRENDRE NOTE DU NOM DU PRODUIT ET DE SON NUMÉRO D'HOMOLOGATION LORSQU'ON CHERCHE À OBTENIR UNE AIDE MÉDICALE.

ÉLIMINATION :

LES FABRICANTS CANADIENS DU PRÉSENT PRODUIT DOIVENT ÉLIMINER LES MATIÈRES ACTIVE ET LES CONTENANTS EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET PROVINCIALE. POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR, S'ADRESSER AU FABRICANT OU À L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION PROVINCIALE. S'ADRESSER ÉGALEMENT À EUX EN CAS DE DÉVERSEMENT AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS.

AVIS À L'UTILISATEUR :

CE PRODUIT ANTIPARASITAIRE DOIT ÊTRE EMPLOYÉ STRICTEMENT SELON LE MODE D'EMPLOI QUI FIGURE SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE. L'EMPLOI NON CONFORME À CE MODE D'EMPLOI CONSTITUE UNE INFRACTION À LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'UTILISATEUR ASSUME LES RISQUES DE BLESSURES AUX PERSONNES OU DE DOMMAGES AUX BIENS QUE L'UTILISATION DU PRODUIT PEUT ENTRAÎNER.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES :

ADMINISTRER UN TRAITEMENT SYMPTOMATIQUE.